



Conseil des droits de l'homme

48e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Madagascar

Genève, le 27 janvier 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de Madagascar, la remercie pour sa présentation et fait les recommandations suivantes:

1. Garantir le droit à la liberté de réunion et d'association pour tous et toutes, et protéger les organisations de la société civile contre toute forme d'intimidation ou représailles.
2. Assurer la sécurité des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme, en mettant en place des mécanismes de suivi, de prévention, de protection et d'enquête concernant les violations à leur égard.
3. Prendre des mesures concrètes pour prévenir et lutter contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et les violences contre les personnes LGBTI.

Je vous remercie.